OUVERTURE DE DÉBIT TEMPORAIRE

Demande d'autorisation





Monsieur le Maire,		r	otre Histoire, source d' Avenir	
Je, soussigné(e) (1)				•
			DÉBIT DE E	
ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à établir un débit de boissons temporaire à (2)			ler GROUPE 3ème GROUPE (Article L.3334-2 du Code de la Santé Publique, modifié par l'ordonnance	
			N°2015-1682 du 17 d art 12)	
du	au		(1) Nom, prénoms, profession, — domicile (éventuellement : fonction au sein de l'association sportive	
			ou des manifestations à caractère agricole ou touristique).	
Le	Signature,		(2) Indiquer l'emplacement (3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête	
Nombre d'autorisations déjà ob (Maximum 10 pour association Article L.3335-4 du Code de la S Arrêté du Maire	s sportives, 2 pour manifesto	ntions agricoles, 4 pou	r manifestations t	touristiques.
Vu la demande ci-dessus, Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la posanté Publique, Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L. Vu les articles L.3331-1, L.3334-2, L Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2 Vu la loi n°2011-267 du 4 mars 201 Vu la loi n°2011-302 du 22 mars 20 Vu l'arrêté du 24 août 2011, Vu l'ordonnance n°2015-1682 du 1 Arrête:	2214-4 et L.2542-8 du Code Généi .3335-4 et L.3341-4 du Code de la 2009 modifiant les articles L.3322- 1,)11,	ral des Collectivités Territo Santé Publique,	riales,	
Article 1er: M			,est au	ıtorisé(e)
à ouvrir un débit exceptionn	el			` '
et temporaire de boissons Grou	le le	, jusqu'à _	heures _	. ,
à (1)				
à (1)	ermeture du débit de boisso sition du public, les dispositif on alcoolique (art. L.3341-4 d	ins à consommer sur p s chimiques ou électro u Code de la Santé Pu endarmerie.	place intervient er pniques certifiés, p blique)	ntre deux

Le Maire de Saint-Leu d'Esserent sis à 14 Place de la Mairie 60340 Saint-Leu d'Esserent a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la Police Municipale dans le cadre de l'organisation d'un événement et sont transmises à la Gendarmerie, territorialement compétente. Elles sont conservées durant 2 années. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter le service communication par mail à communication@saintleudesserent. Fr ou par voie postale à Mairie, 14 Place de la Mairie 60340 Saint-Leu d'Esserent. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.